



Elle n'est pas morte ! Vive la Commune



Vignette de la bande dessinée, *Le cri du peuple*, de Tardi et Vautrin

C'était il y a 150 ans, Paris est assiégé et sort d'une famine. L'empire vient de tomber et une nouvelle assemblée nationale royaliste a peine élue décide de son transfert à Versailles. Le moratoire sur les dettes et de la solde quotidienne de un franc cinquante des gardes nationaux sont supprimés. Adolphe Thiers ordonne la confiscation des canons de la garde nationale qui sont disposés sur les buttes de Belleville et de Montmartre et qui avaient été payés par la souscription des parisiens pour assurer leur défense.

Mais ce 18 mars 1871 lorsqu'une colonne de 4000 soldats est envoyée pour récupérer ces canons, les gardes nationaux parisiens, composés essentiellement de travailleurs, et le reste de la population s'opposent. Lorsque les généraux ordonnent de tirer sur la foule, les troupes refusent de s'en prendre à leurs frères. C'est ainsi qu'a débuté la Commune de Paris. Tout était devenu possible. Les damnés de la terre, les forçats de la faim étaient debout. Ils n'étaient rien et ils sont devenus tout.

Lors de ces 2 mois, l'utopie est devenue réalité avec des mesures révolutionnaires comme :

- La réquisition des ateliers abandonnés par leurs patrons (les francs fileurs) au profit de coopératives ouvrières avec la mise à l'étude d'une indemnisation pour les propriétaires,
- La réduction de la journée de travail à 10 heures,
- Le début de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- Dans les ateliers un conseil de direction est élu tous les 15 jours,
- La suppression du système des amendes des patrons sur les salariés,
- L'institution d'appels d'offres pour les marchés publics avec indication d'un salaire minimum !
- L'annulation des loyers dus depuis le moratoire,
- La suspension des poursuites judiciaires contre les échéances de loyers, d'effets de commerces...
- L'abolition de la conscription militaire et l'armée de métier,
- L'interdiction des arrestations arbitraires et l'obligation de dresser un procès-verbal,
- La séparation de l'Eglise et de l'Etat et la suppression du budget des cultes,
- Le développement des bases de l'école laïque, instituant la gratuité, créant les premières écoles primaires de filles et les collèges professionnels,
- L'abolition de la peine de mort
- ...

Toutes les conquêtes sociales engagées par le mouvement syndical qui ont suivi se sont inscrites dans la voie tracée par la Commune. L'idéal de la Commune ne s'est pas éteint après la semaine sanglante de son écrasement par le pouvoir versaillais. On l'a retrouvé en 1936 en Catalogne et encore aujourd'hui au Rojava (Kurdistan syrien) toujours en lutte contre les fascismes.

Si aujourd'hui nous commémorons les 150 ans de la Commune, ce n'est pas par nostalgie ou glorification d'un passé rétrograde comme le fait le gouvernement avec Napoléon, l'empire, la guerre et l'exploitation. Si nous commémorons la Commune et son idéal d'émancipation ouvrière et de liberté, c'est parce qu'on peut encore, à l'image de l'invitation d'André Breton, transformer le monde et changer la vie !

Contact : Zaïnîl NIZARALY, Secrétaire général, 01 44 83 86 20